

# Un espace pour l'activité citoyenne

PISTES DE RÉFLEXION  
SUR LE VOLONTARIAT  
& L'EMPLOI

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Avant-propos</b> .....	3
<b>Contexte</b> .....	7
Autant de travail, plus de chômage, une autre répartition	
Réduction de la durée du temps de travail	
Activité domestique et chômage	
Plus de volontaires	
La nappe phréatique du travail au noir	
Une précarisation croissante	
Bouteille à moitié vide ou à moitié pleine	
<b>4 Cas</b> .....	11
MSF: l'activité, au-delà de l'emploi	
Télé-service: services en chaîne	
Mutualités: offre, demande et défraiement	
Axa: le volontariat dans l'entreprise	
<b>Désir de sens, besoin d'humanité</b> .....	15
Morale de l'authenticité & affirmation de valeurs	
L'engagement ambigu	
<b>Penser la société civile</b> .....	19
La gratuité	
La société civile, espace public libre	
L'activité citoyenne	
<b>Une place pour l'activité citoyenne</b> .....	23
Une production spécifique, des règles adaptées	
Démocratie participative & institutions nouvelles	
<b>Pour aller plus loin</b> .....	25
Des outils de reconnaissance du volontariat	
Des outils de connaissance	
Vers un droit spécifique	
Assimiler et rémunérer	

---

## AVANT-PROPOS

---

En décembre 1999 le document «Pour le Volontariat<sup>1</sup>» relevait trois chantiers à ouvrir afin de poursuivre plus concrètement encore la réflexion sur la place et le rôle du volontariat dans notre société: 'volontariat et emploi', 'volontariat et argent' et 'la contractualisation de l'engagement'.

La Fondation Roi Baudouin proposait dès lors de créer un groupe de travail pour approfondir le thème : «Volontariat et emploi».

Ce groupe de travail s'est réuni une dizaine de fois en 2000 et 2001. Chacun des membres de ce groupe a participé à plusieurs de ces réunions et a contribué largement aux débats, souvent très animés vu l'importance du thème traité.

Le groupe de travail a été confronté à des avis parfois contradictoires. Nous avons pu par exemple entendre que la question de la relation entre emploi et bénévolat était accessoire car ne touchant que peu de personnes dans quelques secteurs d'activités restreints, et recueillir un autre avis soulignant que cette question concerne quasi tous les secteurs d'activités et donc un nombre important de personnes...

Par ailleurs, si la question de la relation entre emploi et bénévolat a pu apparaître à un moment des discussions comme un épiphénomène, elle se révélait, à d'autres moments, comme la face visible d'une question beaucoup plus large et essentielle à savoir : la reconnaissance de l'individu dans notre société qui aujourd'hui, aux dires de membres du groupe de travail, ne se réalise que par le travail rémunéré.

La Fondation a décidé de publier la synthèse des travaux et ce, principalement pour deux raisons.

La première tient au rôle même de la Fondation qui agit comme forum, comme lieu de rencontres entre personnes d'horizons divers.

La deuxième est relative au thème traité. Au cours des mois de travail sur la relation entre emploi et bénévolat, nous nous sommes aperçus que peu avait été écrit sur ce thème et qu'il était donc important que les réflexions du groupe de travail soient diffusées.

Que soient remerciés les membres du groupe de travail qui ont contribué aux travaux et ont apporté leur précieuse collaboration. Ce document n'engage bien évidemment pas individuellement chacun des membres de ce groupe de travail dont nous avons essayé de reproduire le plus fidèlement les opinions tant convergentes que divergentes.

Ce groupe était composé de :

N. Bardos-Feltoronyi, président de Solidarité des Alternatives wallonnes,  
 P. Bodart, collaborateur au Service d'Etudes des Mutualités chrétiennes,  
 T-M. Bouchat, sociologue,  
 N. Brisbois, responsable sectorielle nationale à la CGSBL,  
 A. Carton, secrétaire national de la CNE,  
 G. Danneels, directeur des Ressources humaines de Dieteren,  
 J. Delame, directeur du département Emploi / Formation de l'Union wallonne des Entreprises,  
 P. Laurent, président de l'AWIPH,  
 L. Lemerrier, président de l'Association pour le Volontariat,  
 J.-M. Léonard, secrétaire national du SETCA,  
 J. Van Cauter, philosophe,  
 D. Van de Sype, secrétaire-général adjoint de la Confédération des Entreprises non marchandes,  
 B. Van Grieken, quality manager à Interlabor Group,  
 G. Verzin, consultant à Axa Atout Cœur.

Le travail a été enrichi de la synthèse de trois rencontres individuelles. Que les professeurs J. Defourny (Ulg), J. Frydman (Ulb) et P. Salengros (Ulb) trouvent ici l'expression de nos remerciements pour le temps qu'ils ont consacré à une rencontre avec le rédacteur de ce document.

Que ce document puisse contribuer au développement harmonieux du bénévolat dans notre société et être un des signes de la reconnaissance de la société au bénévolat, pilier indispensable de la société du XXI<sup>e</sup> siècle.

Fondation Roi Baudouin  
 Novembre 2001.

---

1 Pour le Volontariat, Fondation Roi Baudouin 1999. Disponible gratuitement au 070/233.728



*En Belgique, un million et demi de personnes agissent comme volontaires. Chaque semaine, ces hommes et ces femmes donnent en moyenne 7 heures à une association, à un projet commun.*

*Cet engagement importe.*

*Sur le plan pratique d'abord. Car combien de services sont ainsi rendus? Combien de solitudes combattues par des visites, de vies sauvées par des secouristes, d'enfants pris en charge dans des clubs de sport, ...?*

*Ensuite sur le plan du sens. Car le volontariat témoigne d'un souci de soi et de sa communauté. Il n'y a pas que l'activité économique ou que la vie privée: il y a, dans la cité, une humanité à nourrir et partager.*

*Enfin sur le plan social et politique. Ce mouvement volontaire, dont l'importance ne cesse de croître, indique sans doute une tendance. A côté de la sphère publique de l'Etat, à côté du monde marchand, ne voit-on pas l'affirmation d'un autre espace: celui de l'activité citoyenne?*

*N'est-il pas en train de se passer quelque chose qui témoigne d'une volonté de participation dans des formes renouvelées?*

*La Fondation Roi Baudouin, qui s'intéresse depuis longtemps au volontariat et aux questions de participation, a choisi de s'arrêter à cette évolution. Plus particulièrement, elle a cherché à explorer l'entre-deux, la zone grise qui croît entre d'une part le volontariat totalement bénévole, encadré par des associations classiques, et d'autre part l'emploi.*

*A l'origine de cette démarche, plusieurs recherches.*

*La première est celle de la commission "Travail et non-travail"<sup>2</sup>. Ses membres, issus d'entreprises, d'universités ou des pouvoirs publics, invitaient à déborder la manière habituelle de penser la participation ou l'exclusion sociale avant tout en termes économiques.*

*Ils ont mis en avant la richesse du non-travail, de cette multitude d'activités qui apportent des éléments de bien-être aux individus ou à la collectivité en dehors du marché de l'emploi et du système de rémunération monétaire: formation permanente, création artistique, militantisme, ... Toutes ces démarches, soulignent-ils, sont des portes d'entrée dans la vie commune. Il n'est pas vrai que seul le travail permettrait une intégration à la collectivité. Par conséquent, il faut envisager d'évoluer d'un droit au travail vers un droit à la participation et, puisque l'intégration passe aussi par un minimum d'argent, réfléchir à une dissociation du couple revenu-emploi.*

*Une deuxième réflexion antérieure est celle sur le volontariat<sup>3</sup>. Elle aboutissait à diverses questions et propositions en partant d'un constat clair: le bénévolat constitue une véritable lame de fond; mais, malgré son intérêt et sa dynamique, il reste mal compris et méconnu. On ne prête pas encore assez attention au réservoir de solidarité qui s'y trouve et peut, sans aucun doute, se déployer d'avantage. Le fait s'explique probablement par la difficulté de situer le mouvement par rapport au monde marchand et au monde public, mais aussi par des problèmes plus précis: formation insuffisante des bénévoles, rapport ambigu à l'argent, articulation et contractualisation avec les pouvoirs publics. Suite à ce travail, il s'agissait en particulier d'approfondir le rapport entre volontariat et emploi.*

*Notre démarche s'ancre encore dans le Rapport Général sur la Pauvreté. Même s'il date de 1994, ses constats et appels restent malheureusement d'actualité. Réalisé grâce à une large participation des populations défavorisées, le rapport mettait en évidence le danger de séparer les différentes facettes de la problématique de la pauvreté: inutile de s'attaquer aux questions de logement si on ne s'intéresse pas aussi au renforcement de la famille, à l'accès à la culture ou à la justice. Il insistait aussi sur les spirales d'exclusion, dont l'exclusion du travail est un élément décisif.*

*Enfin, cette réflexion a été suscitée par un constat: mondes volontaire et économique paraissent avoir de plus en plus de points de convergence et de complémentarité. Longtemps ils se sont ignorés, même si on trouvait du militantisme, notamment syndical, dans l'univers économique: à l'un revenaient la productivité et l'efficacité, à l'autre la générosité et la gratuité. Mais les choses changent.*

---

2 1 Travail et non travail – Vers la pleine participation, De Boeck Université, Bruxelles, 2000

3 Publiés dans Pour le volontariat par la FRB en décembre 1999.

*Primo, on perçoit des évolutions au sein même du travail et du volontariat. Alors que le travail est de plus en plus exigeant en termes de capacités humaines et relationnelles, que les modalités pratiques et les contrats se diversifient, le monde associatif professionnalise son action, sa gestion, et permet la participation volontaire de personnes issues de publics plus diversifiés.*

*Secundo, cette évolution conjointe entraîne un intérêt réciproque des sphères du volontariat et de l'emploi. Certes, certains jettent un regard critique sur le mélange des genres et l'instrumentalisation réciproque. Mais bon nombre de responsables d'entreprises se demandent comment ils pourraient améliorer la motivation de leur personnel par une articulation à quelque projet volontaire, pendant que des responsables d'associations s'interrogent sur la manière de trouver un partenaire privé qui puisse fournir des moyens complémentaires à ceux qu'ils reçoivent des donateurs individuels ou des pouvoirs publics.*

*Lors des rencontres du groupe de travail qui a porté la réflexion traduite dans ces pages, le débat a plus d'une fois été difficile et délicat.*

*Les points de vue et expériences poussaient souvent chacun à la prudence: pour ne pas ouvrir la porte à une dénaturation du bénévolat par la reconnaissance d'un défraiement inadéquat, pour ne pas alimenter la logique de dérégulation, pour ne pas se fourvoyer dans la théorie stérile ou à l'inverse dans le pragmatisme insensé.*

*Le dialogue, dont la volonté était pourtant sans ambiguïté, s'avéra probablement d'autant plus difficile que, pour reprendre les termes d'un participant, il règne aujourd'hui une "bouillabaise idéologique". On le sent: quelque chose surgit, un souhait de vivre autrement son rapport à soi, aux autres, au travail.*

*Aussi avons-nous, une fois rassemblées quelques données objectives et présentés quelques cas concrets qui situent le sujet, essayé de réfléchir à ce que signifient et impliquent le développement du volontariat et l'émergence d'une activité citoyenne irréductible à l'activité économique ou à l'engagement politique partisan. L'interrogation a été posée à quatre niveaux:*

- celui de l'engagement individuel et du sens,*
- celui des concepts et du cadre idéologique,*
- celui de l'organisation économique et politique,*
- celui des mesures opérationnelles*

*L'essentiel de notre démarche aura donc été, modestement, une enquête sur les enjeux et les conditions de possibilité d'une mutation de la participation.*

*Les quelques propositions pratiques, en fin de texte, sont donc bien plus lancées comme moyens de poursuivre la discussion que comme un aboutissement...*

*Car si un espace neuf se dessine, tout à la fois riche d'épanouissement personnel et de solidarité, ses traits sont encore loin d'être nets ...*

## CONTEXTE

---

La question de la participation à la société se pose sur un terrain qui comprend une diversité d'activités: volontariat et emploi salarié bien sûr, mais aussi travail indépendant, travail au noir ou activité domestique. Tous sont en effet des moyens par lesquels des personnes s'intègrent dans la vie de la communauté.

Aussi, pour situer le débat, il importe de cerner les poids relatifs des différentes logiques d'activités. Mais puisqu'il est souvent difficile, en Belgique plus qu'ailleurs, de faire parler les statistiques sans soulever des conflits d'interprétation, nous nous limiterons à brosser le contexte en terme de tendances.

### **Autant de travail, plus de chômage, une autre répartition<sup>4</sup>:**

Lorsqu'on regarde l'évolution sur quelques décennies de la masse des personnes au travail, on constate qu'elle est aujourd'hui globalement identique à ce qu'elle était au sortir de la guerre.

Mais ce constat doit être nuancé.

- on a assisté à de fortes variations du nombre de travailleurs: développement de l'emploi jusqu'en 1975, destruction de '75 à '85, restauration depuis.
- le chômage n'a cessé de croître à partir de 1965, que l'on soit en période de création ou de destruction de travail. La population active, soit l'ensemble des personnes qui ont ou désirent un travail, a donc crû.
- La structure du travail s'est fortement modifiée:
  - l'emploi en entreprises privées a déterminé l'évolution générale: création, destruction et restauration. Il occupe actuellement environ 2,4 millions de personnes<sup>5</sup>.
  - Le travail indépendant s'est effrité jusqu'en '75, et remonte lentement depuis. Occupant après-guerre environ un million de personnes, il en occupe aujourd'hui 700.000.
  - L'emploi public a crû de manière continue jusqu'à ces dernières années. La croissance a donc commencé avant la crise de '75, mais s'est poursuivie en réponse à la destruction d'emplois privés. La fonction publique occupe maintenant environ 700.000 personnes.

### **Réduction de la durée du temps de travail**

Si l'on prend par exemple le critère de la durée du travail conventionnelle pour l'ensemble du secteur privé, les chiffres<sup>6</sup> indiquent que, sur un demi siècle, le temps de travail a été réduit de 25%. Même si d'autres critères indiquent d'autres chiffres, la tendance est là.

Par ailleurs, nous vivons de plus en plus âgés. Plus précisément, nous vivons de plus en plus longtemps après l'âge de la retraite.

Même si pendant la vie dite "active" le travail reste crucial, il est donc incontestable que ce travail occupe de moins en moins de temps dans l'existence de chacun.

### **Activité domestique et chômage<sup>7</sup>**

Des observations menées sur les évolutions conjointes du chômage et de l'activité domestique non rémunérée ont montré que cette dernière a diminué, alors que le chômage ou d'autres situations d'allocataires sociaux croissaient.

La tendance remonte aux années '60, lorsque les femmes sont arrivées sur le marché du travail en abandonnant une part de l'activité domestique.

On a donc assisté à un double déplacement. D'une part de l'activité domestique vers le travail. D'autre part au sein même du non-travail la rémunération devient plus fréquente.

### **Plus de volontaires**

En croisant différentes sources<sup>8</sup>, on peut estimer le nombre de volontaires belges à 1.500.000. Et ce chiffre est en constante augmentation.

---

4 Source: Site du Bureau du Plan

5 Source: BNB, Rapport 1999, tome 1, Bruxelles, 2000.

6 Source: BNB.

7 Source: Centrum voor Sociaal Beleid, Béa Cantillon.

8 Notamment les enquêtes Survey & Action ou Eurovol

Outre les enquêtes de pays étrangers grosso modo transposables, on peut en prendre pour preuve l'évolution du nombre de créations d'asbl<sup>9</sup>, structures qui encadrent l'essentiel du volontariat: chaque année, on constitue aujourd'hui 8 fois plus d'associations qu'il y a cinquante ans.

## La nappe phréatique du travail au noir

Le travail au noir est par définition caché, donc difficilement visible. De plus, les études scientifiques sur le sujet, malgré son importance, semblent rares en Belgique. Une analyse européenne de 1995<sup>10</sup>, reprise comme référence dans la note de la Ministre fédérale de l'Emploi au Conseil des Ministres<sup>11</sup>, donne néanmoins quelques indications.

Portant sur la période 1984/1992, plusieurs modes d'estimations aboutissent à des chiffres peu à peu convergents. Après diverses pondérations, les auteurs s'arrêtent sur une fourchette de 12 à 16% du PIB. Par comparaison avec quatre autres pays étudiés (France, Royaume-uni, Allemagne et Italie), la Belgique apparaît comme particulièrement propice au travail au noir. Les déterminants tiennent à la fois à la main d'œuvre et à la structure de production: faible taux d'activité, importance du travail indépendant ou de l'emploi atypique, importance des coûts salariaux, du tissu de PME... Sur la période observée, la croissance de l'économie souterraine dans notre pays était estimée à 0.8% par an.

Quels que soient la fragilité et l'âge de ces données, elles indiquent un phénomène perçu par chacun de manière expérimentale: le noir est chez nous une gigantesque nappe phréatique grâce à laquelle des centaines de milliers de personnes trouvent occupations et revenus, pour partie complémentaires.

## Une précarisation croissante

Les chiffres<sup>12</sup> du nombre de personnes ayant droit au minimex sont une indication parmi d'autres de la fragilisation croissante d'une part importante de la population: 83.000 personnes en 1999, soit 70% de plus qu'en 1987. En outre, le revenu disponible de ces personnes est estimé inférieur de 5 à 15.000 FB à leurs besoins élémentaires<sup>13</sup>. Des données sur le surendettement, par exemple, pourraient également montrer que la vie matérielle est de plus en plus précaire pour beaucoup.

## Bouteille à moitié vide ou à moitié pleine

Pour achever cet aperçu général du terrain de la participation, il importe de mentionner un phénomène récurant dans les diverses sphères d'activité.

En effet, qu'il s'agisse de l'entrée sur le marché du travail, de l'accès à l'emploi ou de l'engagement volontaire, on constate que l'activité croît avec le niveau de formation et, pour partie, de richesse.

Par exemple, le taux d'emploi en 1998 était de 43.5% pour les 25/59 ans ayant une formation primaire, mais de 90% chez ceux disposant d'une formation universitaire<sup>14</sup>.

Cette proportion du simple au double pour ces types de formation est identique dans le volontariat<sup>15</sup>, où l'on constate aussi que les plus engagés sont statistiquement les plus actifs ailleurs, y compris sur le marché du travail.

Le non-travail non-rémunéré touche, en 1997, 19% des couches sociales les moins scolarisées contre 6% des personnes de formation supérieure<sup>16</sup>.

Chose surprenante peut-être, il est probable que même l'intégration dans l'économie informelle, donc le travail au noir, soit proportionnelle à une certaine formation. Une étude européenne<sup>17</sup> a montré que l'accès à l'économie informelle est lié à la stabilité de l'habitat et des liens avec le monde du travail. Le recours à l'économie informelle n'est donc ni proportionnellement ni systématiquement lié au degré de précarité. Dans la mesure où précarité et formation sont souvent liées ...

---

9 Source: INS

10 Jean-Luc BIZEUR, Jean-Pierre YONNET, *Evaluation de l'économie au noir*, Office de Recherches Sociales Européennes, Bruxelles, 1995.

11 Note d'orientation générale relative à la lutte contre le travail illégal, du 26 octobre 1999.

12 Source: Ministère des Affaires sociales et de l'environnement.

13 Note du Centre d'Etudes Politiques, Economiques et Sociales de février 2000, sur base de chiffres du Ministère des Affaires sociales et de critères du Centrum voor Sociaal Beleid de l'UFSIA.

14 BNB, opcit, p 56.

15 ARCHAMBAULT E. & BOUMENDIL J., *Les dons et le bénévolat en France*, Fondation de France, Paris, 1997, p.92.

16 Cfr travaux de Béa Cantillion

17 Richard SOBEL et Jean-Claude DEROUBAIX, *Précarité, exclusion et économie informelle*, Office des recherches sociales européennes, Bruxelles, 1995.

Ce phénomène peut comme tout autre être vu de façon positive ou négative. Certes, il y a une injustice nette: la participation appelle la participation, les personnes favorisées se retrouvent dans des situations favorables. Mais, dans la mesure où l'augmentation de la richesse et de la formation est constante depuis des décennies, on peut aussi se dire que des spirales vertueuses se développent et se développeront.

Si on essaie de dépasser cet ensemble de chiffres, on peut finalement retenir deux tendances significatives pour situer le débat de la participation.

Tout d'abord on constate que la masse de personnes au travail reste stable. Cette stabilité globale s'accompagne de deux faits marquants: la croissance de l'emploi public par rapport à l'emploi privé, et la diminution du temps de travail.

Dans la mesure où on constate aussi une diminution de l'activité domestique, on peut considérer qu'il y a une socialisation de l'activité: l'activité des personnes se fait de plus en plus dans le cadre collectif.

Ensuite, on pourrait avancer l'hypothèse que, paradoxalement peut-être, il y a une perte de poids du travail et de l'économie officielle dans la vie de la collectivité comme dans celle de chacun. La croissance du chômage, du volontariat, l'importance du travail au noir et la fragilisation croissante d'une partie de la population témoignent-elles d'autre chose?

Autrement dit, ces chiffres n'indiquent-ils pas que la question de la participation se pose aujourd'hui dans un contexte nouveau? Pour répondre à cette question, il faut sans doute quitter l'approche seulement quantitative et entrer dans la pratique. Pour cela, rien ne vaut la description de quelques cas...



## 4 CAS

---

Les mutations se dessinent toujours dans des contextes concrets. Dès lors, la description de cas précis peut stimuler la réflexion.

Chacun de ces cas a été rapporté par un membre du groupe de travail. Il s'agissait à chaque fois d'un regard personnel, qui n'engage en rien les institutions mentionnées.

### **MSF: l'activité, au-delà de l'emploi**

Médecins Sans Frontières Belgique, aujourd'hui employeur d'environ 400 personnes en permanence, a dû, pour développer son action, innover dans de nombreux domaines, dont celui de la gestion des ressources humaines.

L'aventure de ses débuts présente, ici, un avantage et un inconvénient. L'inconvénient, c'est qu'elle est décalée par rapport aux pratiques courantes dans notre pays; les constats qu'on peut en dégager n'ont donc pas nécessairement de portée générale. L'avantage, c'est ce décalage même: il permet de prendre distance par rapport aux habitudes, voire aux impasses d'un schéma intellectuel et politique, qui oppose activité volontaire et emploi.

#### Un principe clair

Lors des premières missions de MSF Belgique à l'étranger, début '80, un médecin gagnait 30.000FB par mois, une infirmière 15.000. Les uns et les autres touchaient en plus un per diem de 5.000FB mensuels. Sur le terrain, tous les frais étaient à charge des travailleurs et non de l'association. En pratique, une redistribution libre s'opérait souvent: médecins et infirmières, la plupart du temps en maison communautaire, contribuaient aux dépenses en proportion de leurs revenus, soit deux fois plus pour les docteurs.

Ce système, calqué sur le fonctionnement de MSF France, a ensuite été revu à la demande générale: augmentation des revenus des infirmières, passant de 15 à 20.000FB, et diminution de ceux des médecins, de 30 à 27.000FB / mois. La réforme répondait à un principe directeur: "l'argent doit être neutre". L'argent ne pouvait ni constituer un facteur démotivant – les fils-à-papa ne pouvaient pas être les seuls à savoir partir – ni un facteur motivant – on ne s'engageait pas pour se constituer un capital. Ce principe permettait de garantir tout à la fois professionnalisme et motivation.

#### L'intention comme arme judiciaire

Ce système et cette grille barémique, qui malgré sa modestie et compte tenu du faible coût de la vie dans les missions permettaient encore de faire des économies, ont été attaqués par l'Etat. Précisément, un contrôleur fiscal a imposé un redressement à une infirmière pour "avantages en nature" non déclarés. MSF a refusé l'amende et accepté un procès. L'association a gagné. La justification de la sentence était double: d'une part la loi s'avérait floue et, d'autre part, il n'existait manifestement aucune intention d'accroître les gains des travailleurs de manière frauduleuse.

Enfin, il importe de noter l'articulation entre MSF et AEDES, l'Agence Européenne pour le Développement de la Santé. Cette association a été créée par des membres de MSF au départ d'un constat: des sommes importantes d'argent public étaient galvaudées. Des consultants aux prix souvent exorbitants rendaient aux Etats et organismes internationaux des rapports de qualité discutable, alors que le personnel de MSF, après quelques missions, avait acquis une expérience pouvant être exploitée à moindre coût. En quelques années, AEDES est devenue une référence en matière de consultance pour les questions de développement et de santé publique. Elle a en outre permis à des médecins expérimentés de poursuivre leur engagement dans des conditions financières plus confortables. Ces emplois, avec des salaires de 70.000FB / mois – donc supérieurs à MSF, mais sans commune mesure avec les 4 à 500.000FB mensuels des autres consultants – permettaient un "outplacement" sain pour les individus comme pour la structure.

Aujourd'hui MSF a une activité annuelle chiffrée à 3 milliards de FB, AEDES 2 milliards. Cette croissance n'aurait pu exister sans des hommes et des femmes rigoureux, convaincus, ayant l'occasion de vivre une aventure humaine et collective.

Volontariat ou emploi? Est-ce la bonne question?

## **Télé-service: services en chaîne**

Au début des années '60, "Télé-service" a été créé sur un constat simple: il existe un grand nombre de services gratuits offerts par les bénévoles, mais ils restent souvent méconnus. Ce central téléphonique a donc été mis en place pour orienter le public vers les associations actives.

Les appels ont en outre révélé le manque de certains services. Ainsi un service d'accueil d'enfants est-il né. En se penchant sur le problème des plus jeunes, on a aussi découvert celui des aînés: création d' "Infor-Home", pour orienter les personnes s'interrogeant sur les maisons de retraite. Puis, par les contacts avec le public concerné, prise de conscience du besoin d'aide à domicile et mise en place de "Télé-Secours", ce service d'urgence qui permet aux membres, sur un simple coup de téléphone, d'obtenir immédiatement la visite d'un bénévole habitant près de chez eux.

L'évolution de chaque projet est instructive. Par exemple, "Infor-Home" était à l'origine une association d'obédience chrétienne. Pour pouvoir se développer, et notamment faciliter l'accès aux subventions, le choix a été fait de saborder les instances décisionnelles et de les reconstituer de manière totalement pluraliste.

Quant à "Télé-Secours", son succès a révélé le large besoin de soutien d'une population vieillissante. Un service semblable, professionnel, a donc été mis en place dans le cadre des Centres de Soins à Domicile.

L'exemple des repas à domicile montre la même articulation entre initiative associative ponctuelle et prise en charge structurelle: des volontaires ont créé le service, les communes l'ont pérennisé. Mais il montre aussi que bon nombre de questions, concrètes comme de principe, se posent avec cette articulation. Certaines personnes bénéficiant des repas à domicile ont déploré la prise en charge communale. Car si le service était bien assuré, la méthode avait changé: avec un travailleur rémunéré, plus question de passer trop de temps en bavardage; les minutes coûtent et sont comptées. Or le contact humain, la rupture de l'isolement vaut autant que le repas. Les deux exigences, celle de disponibilité et celle d'efficacité, sont toutes deux légitimes. Le gaspillage du temps du bénévole ne regarde que le bénévole. Mais quand il s'agit de mêler volontariat, argent et Etat ...

## **Mutualités: offre, demande et défraiement**

Il y a vingt ans, les mutualités chrétiennes, comme d'autres, constataient l'érosion des solidarités de proximité. Pour y répondre, elles décident de relancer des équipes de bénévoles de quartier.

Ces équipes se rendent compte qu'un des besoins fréquents des personnes en difficulté réside dans le transport. Elles demandent donc à des voisins disposant d'une voiture et prêts à s'engager, à prendre en charge des déplacements, par exemple vers l'hôpital.

Rapidement, la question du défraiement se pose et est tranchée: les bénévoles donnent leur temps, mais l'essence et l'amortissement de la voiture sont couverts par la mutuelle, qui finance la dépense en demandant 1FB/km à la personne transportée.

Double conséquence: les motivations des bénévoles, notamment pensionnés, deviennent parfois la rentabilisation de leur voiture; les compagnies de taxis se plaignent de concurrence déloyale.

Toujours à propos de cette activité de transport social, une mutuelle locale perdant du terrain a un jour décidé de fournir ce service aux membres non plus contre une faible contrepartie financière, mais gratuitement.

Le résultat ne s'est pas fait attendre: la demande a explosé, et le nombre de bénévoles s'est avéré trop faible. La structure s'est alors posé deux questions, toujours ouvertes. D'abord, lorsqu'un service rencontre un tel succès, la réponse au besoin peut-elle encore être bénévole? Et, dans la foulée, ne faut-il pas envisager de créer une structure qui agirait dans un champ intermédiaire, entre celui de l'activité commerciale concurrentielle et celui du volontariat associatif?

Cette question, posée aussi avec le développement des Véhicules Sanitaires Légers de la Croix-Rouge, est légitime. Elle ouvre la boîte de Pandore et la voie royale aux attaques pour concurrence déloyale...

## **Axa: le volontariat dans l'entreprise**

Le groupe d'assurances Axa, au niveau international, a décidé de soutenir les initiatives volontaires des membres de son personnel.

L'idée générale est de valoriser l'expérience vécue par les travailleurs dans le cadre de leurs activités bénévoles accomplies en dehors de leur emploi.

Concrètement, quatre axes prioritaires ont été définis: la lutte contre les assuétudes, le sida, le handicap, et le combat pour l'insertion. Chaque employé peut présenter, à un comité de sélection de la Fondation "Axa atout cœur", le projet associatif auquel il participe et qu'il voudrait voir soutenir par son employeur. En cas d'acceptation, la société finance l'association.

L'objectif poursuivi est double. D'abord, cette action doit permettre à la société dans son ensemble de prendre part à des actions citoyennes, d'être partie prenante de la société autrement que par le service marchand qu'elle propose. Ensuite, la démarche doit permettre au personnel de trouver des éléments d'implication dans l'entreprise qui débordent les seules tâches professionnelles.

Quoique sans lien explicite avec la stratégie de l'entreprise, la Fondation Axa et son initiative s'avèrent donc utiles, tant en termes de positionnement que de gestion des ressources humaines.



## DÉSIR DE SENS, BESOIN D'HUMANITÉ

Si la question de l'émergence d'un nouvel espace de participation soulignée par le développement du volontariat paraît aujourd'hui cruciale, c'est peut-être d'abord parce qu'elle témoigne d'une exigence de sens et d'un besoin d'humanité.

Différents phénomènes peuvent être pointés comme signes d'une aspiration des hommes et des femmes à une vie et une société qui ne se limitent pas au simple fonctionnement. Ainsi, en Belgique, l'érosion relative des partis traditionnels au profit de partis communautaires puis écologistes peut être lue comme la volonté d'affirmer plus explicitement des valeurs, par exemple de respect de la culture ou de l'environnement, au sein du débat politique. Ainsi les enquêtes montrent-elles que les individus restent prioritairement attachés à l'amitié ou à la famille, quand bien même cette dernière ne correspond plus à un modèle unique.

Mais le développement du volontariat en est sans doute un signe plus explicite encore. Car les volontaires votent avec leur temps.

Et le temps consacré témoigne d'un altruisme.

Le type d'activités dans lesquelles les individus s'engagent est éloquent : avant tout l'action sociale et le sport<sup>18</sup>. Les volontaires travaillent prioritairement dans des projets où le résultat de l'action est de suite perceptible en terme de qualité de vie pour les bénéficiaires. Le souci de proximité et d'humanisation est clair.

### Morale de l'authenticité & affirmation de valeurs

Mais on peut aussi partir de la dimension psychologique de l'engagement, son intimité qui au premier abord pourra paraître "égoïste". Les enquêtes de motivation montrent en effet que la volonté de "se rendre utile", soit avoir une place et être reconnu par les autres, est aussi puissante que celle de défendre une cause<sup>19</sup>.

L'analyse que fait Charles Taylor de la modernité s'avère éclairante sur ce point. Comme beaucoup avant lui, il qualifie l'individualisme de caractéristique essentielle à l'époque moderne. Mais il en fait une lecture personnelle.

L'individualisme, dit-il, si souvent décrié et jugé menaçant pour la vie collective, est en fait indissociable d'une éthique de l'authenticité. "Je partage plusieurs restrictions que des auteurs font à la culture contemporaine. (...) Il est exact que la culture de l'épanouissement personnel amène à perdre de vue des préoccupations qui les transcendent. Et il semble évident qu'elle a pris des formes futiles et égocentriques. Cela peut même tourner à l'absurde. (...) Mais je veux faire au moins une objection aux arguments de ces auteurs. (...) Ils ne semblent pas reconnaître l'idéal moral puissant qui est à l'œuvre ici, si dégradée et travestie qu'en soit l'expression. L'idéal moral qui se profile derrière la recherche de l'épanouissement de soi en est un de véracité à soi-même. (...).

Que doit-on entendre par idéal moral ? J'entends par là une image de ce que serait une existence meilleure ou plus élevée, où "meilleure" et "plus élevée" ne se définissent pas en fonction de nos désirs ou nos besoins, mais par rapport à un idéal auquel nous devrions aspirer."<sup>20</sup>

Le souci de soi, lorsqu'il pousse à l'engagement plutôt qu'au strict conformisme et retrait dans la seule sphère privée, prouve encore l'affirmation du sens partagé. Nous nous engageons parce que nous estimons la démarche précieuse pour nous-même, mais en cela nous défendons des valeurs, précieuses pour chacun. Tout ne se vaut pas.

Quel que soit l'angle d'attaque par lequel on l'aborde, l'engagement semble bel et bien une affirmation et un appel à une société qui ne se réduise pas à une mécanique, mais où la vie s'organise relativement à des repères moraux.

Néanmoins, et pour de toutes autres raisons, l'engagement est aujourd'hui de plus en plus ambigu.

18 Pour le volontariat, opcit, p. 26

19 D. FERRAND, Bénévolat et solidarité, Syros Alternatives, Paris, 1992, p. 75.

20 Ch. TAYLOR, Le malaise de la modernité, Cerf, Paris, 1999, p 23-24.

## L'engagement ambigu

Une ambiguïté de l'engagement personnel se lit dans l'activité volontaire et dans l'activité professionnelle.

### Dans le volontariat

Lydwine Verhaegen & Nathalie Rigaux mènent depuis plusieurs mois une enquête qualitative sur le volontariat dans le cadre de Télé-Accueil. "Le bénévolat, disent-elles, est une activité ayant le même poids que le travail, c'est-à-dire qu'il a pour enjeu la création de quelque chose, la réalisation de soi. Il n'est pas de l'ordre du loisir ou de l'occupation. Il n'en a pas la légèreté. Il permet de satisfaire à la création d'une manière que le travail ne permet pas, pas encore, ou n'a pas permis. L'activité professionnelle demeure la référence dans une société où le travail ne suffit plus à remplir une existence, à assurer l'estime de soi, à créer une identité. L'individu va chercher dans une autre sphère ce que le travail ne suffit pas à remplir"<sup>21</sup>. Donc, une fois encore, l'activité volontaire est un engagement dont l'objectif est une humanisation, de soi et de son environnement.

Mais force est aussi de constater que la présence de l'argent dans le cadre du bénévolat s'accroît. Le fait que des arbitres, des entraîneurs ou des ambulanciers soient "défrayés" n'est plus un secret pour personne; plus même pour l'administration des finances qui peut maintenant s'appuyer sur une circulaire. Ce qui ne va pas sans poser problème. Ainsi, lors d'un débat radiophonique sur la grève des TEC fin 2000, n'a-t-il pas été possible d'entendre: "les chauffeurs de bus se plaignent, alors qu'ils roulent bien moins que moi qui suis chauffeur de poids lourd. S'ils trouvent qu'ils gagnent vraiment trop peu, qu'ils arrondissent leurs fins de mois comme ambulancier bénévole. Avec l'horaire qu'ils ont, ils peuvent le faire, ce qui n'est pas mon cas" ... ?

Ce lien qui s'établit entre volontariat et contrepartie financière s'explique sans doute par plusieurs facteurs complémentaires. Le premier est l'ouverture du volontariat à des personnes de classes sociales différentes. Si naguère la bourgeoisie fournissait l'écrasante majorité des bénévoles, ce n'est plus vrai aujourd'hui: on retrouve dans les associations des personnes issues de classes plus populaires, des chômeurs, des ouvriers et des employés modestes, des pensionnés sans gros revenus. Le second facteur est cette fragilisation d'une part croissante de la population soulignée plus haut. Elle permet de comprendre que certains soient tentés de lier activité volontaire et rentrée financière.

Il n'empêche que cela peut rendre l'engagement personnel ambigu au sein même du volontariat.

### Dans le monde du travail

Cette même ambiguïté se retrouve, comme en miroir, dans le monde du travail.

Certes, l'engagement personnel dans l'univers professionnel reste pareil à lui-même, fait de contraintes hiérarchiques et financières.

Ainsi la société de sondage IPSOS indique-t-elle que 30% des Français déclarent subir un harcèlement moral<sup>22</sup>; elle converge avec les syndicats et la médecine du travail qui constatent une croissance de la "pénibilité psychologique" du labeur dans les entreprises ou les administrations. Ainsi constate-t-on que les "packages salariaux" sont clairement décisifs dans les embauches et la fidélisation du personnel, ou que l'intéressement au profit de l'entreprise devient courant. De façon plus précise, l'actionnariat salarié prend un essor rapide, rencontre un succès qui force parfois les syndicats à courir après leur base. En France, 40% des cadres et employés des sociétés cotées en bourse au sein du CAC 40, soit près d'un million de travailleurs, possèdent déjà des "stock options" de la structure qui les emploie<sup>23</sup>.

Mais l'engagement dans le travail évolue. La gestion des ressources humaines est de plus en plus considérée comme un "management du capital humain"<sup>24</sup>. Autrement dit, il s'agit de prendre en considération l'homme, dans son intégralité, avec ses désirs qui ne sont pas seulement désir d'argent ou de pouvoir, mais aussi désir de sens, de fraternité et de respect.

Cette évolution tient probablement à une mutation décisive que Jean-Marc Ferry décrit clairement. "Très rapidement, à l'échelle de l'Histoire, nous sommes passés du métier à la fonction. Qu'est-ce que ça veut dire? Le métier, c'est un savoir-faire reconnu comme une aptitude à réaliser un produit complet, à exécuter un travail qui représente une totalité significative (ébéniste, médecin, pianiste, professeur, avocat,

---

21 L. VERHAEGEN & N. RIGAUD, Le sens du bénévolat pour les bénévoles, Actes du forum "Le bénévolat en question", Télé-Accueil Bruxelles, 1999.

22 Sondage de juin 2000, paru sur le site [www.canalipsos.com](http://www.canalipsos.com).

23 Voir notamment le dossier de "L'expansion" du 20/01/2000, sur le site [www.lexpansion.com](http://www.lexpansion.com).

24 Voir notamment le supplément Ressources Humaines du "Business Digest" de septembre 2000, [www.business-digest.fr](http://www.business-digest.fr)

forgeron, infirmière, etc.). La fonction correspond à un savoir-faire, elle aussi, mais techniquement spécialisée dans la réalisation d'une tâche qui, associée à d'autres tâches, réalise l'unité d'un produit, bien ou service, mais seulement au sein d'une organisation (entreprise, banque, compagnie d'assurance, administration publique, etc.) qui répartit les tâches entre employés. (...) On admet que, tendanciellement et globalement, le métier s'efface derrière la fonction<sup>25</sup>." Selon le Professeur Salengros, Doyen de la faculté de psychologie de l'ULB et directeur du laboratoire de psychologie industrielle, c'est ce phénomène qui explique le besoin croissant de reconnaissance: le travail est de moins en moins objectif, de plus en plus relationnel; on a donc besoin du regard de l'autre pour que ce que l'on fait vaille. Comme le dit un responsable des ressources humaines d'une grosse entreprise, où la part du travail manuel et technique se réduit dans un emploi en croissance, le travailleur "passe du "je suis fier" à "je suis content"".

Le sens du travail par lui-même s'effaçant, la question du sens dans l'entreprise peut passer à l'avant-plan.

### Un terrain commun

C'est sur ce terrain du sens que le monde du volontariat et celui du travail peuvent aujourd'hui se retrouver.

L'engagement volontaire étant essentiellement un engagement pour des valeurs, il peut, fort de sa dimension affective, apporter une richesse au monde du travail. Cela passe notamment, comme on le perçoit dans le cas d'Axa, par des connections qui peuvent motiver le personnel et insuffler une humanité au projet de l'entreprise – une apparence d'humanité ou une dimension humaine supplémentaire, selon les lectures. Il se vit, dans l'activité volontaire, un engagement pratique, une alchimie de motivation et d'implication concrète, bref une expérience humaine qui intéresse sans doute plus que jamais le monde du travail.

Il est donc logique, et probablement utile et positif, que des dialogues s'établissent entre les deux univers. Cela concourt sans doute aussi de ce que le Professeur Defourny de l'Ulg appelle "l'hybridation" du secteur non-marchand et que l'on perçoit dans le cas des mutuelles.

Mais ce rapprochement n'est pas anodin. Pour avoir quelque chance de succès, les projets qui se développeront en commun ne pourront faire fi d'une différence réelle dans l'approche de l'individu selon le point de départ. On le comprend à cette réflexion du prix Nobel d'économie Amartya Sen: "Quelle relation peut-on établir entre la notion de "capital humain" et notre intérêt pour la "capacité humaine" ? Les deux orientations placent l'humain au centre des préoccupations, mais est-ce assez pour déceler une forme de convergence? Au risque d'une simplification excessive, on pourrait dire que les tenants du "capital humain" tendent à privilégier la fonction d'agent des individus, pour autant que celle-ci favorise les possibilités productives. De son côté, la perspective des capacités met en avant la faculté (...) qu'ont les gens de vivre la vie qu'ils souhaitent. (...) Les critères d'évaluation portent sur des objectifs différents. (...) La valeur accordée par une personne à ses projets peut être directe (le fonctionnement contribue directement à enrichir son existence) ou indirecte (le fonctionnement contribue à une production ou crée une valeur d'échange sur le marché) ... La perspective du capital humain peut intégrer les deux formes d'évaluation, mais l'usage montre qu'elle concerne avant tout la valeur indirecte, c'est-à-dire les qualités humaines susceptibles d'être employées comme capital dans la production"<sup>26</sup>.

Une question se dessine alors: l'engagement des volontaires serait-il gratuit, alors que l'intérêt des entreprises pour le volontariat serait utilitariste?

Bref, le développement de la participation à travers le volontariat est riche en terme de sens. Mais l'engagement apparaît ambigu.

Cela oblige à réfléchir sur un cadre conceptuel pour penser le développement de l'activité citoyenne.

25 J-M FERRY, l'Allocation Universelle, Cerf, Paris, 1995, p 56.

26 A. SEN, Un nouveau modèle économique, Odile Jacob, Paris, 2000, p 291.



## PENSER, LA SOCIÉTÉ CIVILE

---

Le volontariat se développe et traduit une aspiration sociale.

Mais le peu de reconnaissance qui lui est accordé et son apparente ambiguïté obligent à repenser au moins deux éléments décisifs dans le débat: le concept de gratuité et la dichotomie Etat/Marché.

Au terme de l'examen, on pourra essayer de dégager la définition d'une activité spécifiquement citoyenne.

### La gratuité

La gratuité est souvent perçue comme consubstantielle à l'engagement volontaire. La participation elle-même, au sens large, ne serait pas non plus liée à une contrepartie financière: il importe de participer, plutôt que d'être exclu, pour la seule raison que l'on est homme et fait partie de sa communauté. A l'inverse, ce qui n'est pas gratuit relèverait nécessairement du commercial, de ce marché qui rongerait lentement mais sûrement tout notre univers ...

#### Les masques de la gratuité

Pourtant les choses ne sont pas aussi claires.

D'abord, parce la gratuité se trouve aujourd'hui pleinement dans l'univers commercial. L'opposition entre monde volontaire de la gratuité et monde du travail de la non-gratuité ne tient plus. "L'avènement de l'économie de l'information, et en particulier celui d'internet, bouleverse les fondements traditionnels des activités productives. La gratuité des informations, mais aussi celle de nombreux services, est en effet devenue la règle sur le réseau des réseaux. Cela ne signifie pas que les activités en ligne ne sont pas rentables. (...) La rémunération des intervenants se fait sur le contenu. Un logiciel ne sera plus vendu, mais donné. En revanche, les contenus sont vendus"<sup>27</sup>. Aujourd'hui les commerciaux donnent, pour ensuite vendre du contenu, de la maintenance, ou des informations relatives à nos intérêts et habitudes de consommation.

Ensuite parce que l'élargissement du volontariat à des couches plus larges de la population d'une part, au monde de l'entreprise d'autre part, permet de comprendre que la contrepartie financière ne signifie pas nécessairement un moindre engagement dans une activité et une cause. Qui est le plus engagé? Une notable qui rend visite en maison de retraite les longs après-midi de semaine et n'envisage pas la possibilité de se faire rembourser des frais de déplacement, l'employé mis à la disposition de "son" club sportif pendant des heures de travail rémunéré, ou le chômeur qui s'est bagarré avec une administration pour avoir l'autorisation de participer aux activités de la protection civile et en retire quelques milliers de francs? Répondre, dans un sens ou dans l'autre, serait entrer dans le procès d'intention. Mais on comprend ici la pertinence du principe de "neutralité de l'argent", du cas MSF, qui ne signifie pas nécessairement "absence d'argent".

#### Gratuité & intention

Cette confusion, ce jeu de masques du commerce derrière la gratuité et de l'engagement réel derrière une rétribution possible, pousse à s'interroger sur la notion même de gratuité.

Selon Bourdieu, "la sociologie postule que les agents sociaux n'accomplissent pas d'actes gratuits. Le mot gratuit renvoie d'une part à l'idée d'immotivé, d'arbitraire: un acte gratuit est un acte dont on ne peut rendre raison, un acte fou, absurde. (...) Ce premier sens en cache un autre, qui est plus commun: ce qui est gratuit est ce qui est pour rien, ce qui n'est pas payant, ce qui ne coûte rien, ce qui est non lucratif. En télescopant ces deux sens, on identifie la recherche de la raison d'être d'une conduite à l'explication de cette conduite par la poursuite de fins économiques. (...) Il y a là réduction, estime l'auteur, qui consiste à tout ramener à l'intérêt lucratif, à réduire les fins de l'action aux fins économiques. "Le principe de l'erreur réside dans ce qu'on appelle traditionnellement l'économisme, c'est-à-dire le fait de considérer que les lois de fonctionnement d'un des champs sociaux parmi d'autres, à savoir le champ économique, valent pour tous les champs."<sup>28</sup>

Partant de cette critique de l'économisme et de l'affirmation de champs, de systèmes d'activités et de valeurs différents au sein d'une même société ayant leurs propres règles et fins – l'art, la religion, la politique, ... - on peut par une pirouette avancer la position suivante: d'accord, une action est gratuite si elle ne se situe pas essentiellement dans le champ économique, si elle ne vise pas expressément un intérêt

---

27 X. DALLOZ, La nouvelle économie digitale et connectée, Le management face aux nouvelles technologies, n°25 de juillet 1999 (repris sous le titre "La gratuité: un nouveau modèle économique" dans "Problèmes économiques" de décembre 1999)

28 P. BOURDIEU, Un acte désintéressé est-il possible, transcription de deux cours du collège de France.

lucrative. Une action est gratuite, presque au sens courant, si elle vise essentiellement une autre fin que le profit, comme par exemple le partage d'une émotion par la beauté, le salut de l'âme ou le pouvoir dans la collectivité. Mais alors, le fait de toucher de l'argent dans le cadre de son activité ne change en rien sa nature profonde, et donc à sa gratuité. Un écrivain cherche à dire le monde avec des mots qui l'épousent; s'il gagne de l'argent grâce à cela, son intention n'en était pas moins pure et son acte d'écrire gratuit.

Bref, posons que la gratuité dépend essentiellement de l'intention d'une activité et non de la contrepartie financière qu'elle génère éventuellement.

### **Gratuité et revenu**

Cette hypothèse de la gratuité comme intention permet peut-être de sortir, à l'instar de ce que fait Benoît Frydman dans le débat sur internet, d'une opposition stérile.

Selon l'auteur, "le débat sur le droit d'internet se résume bien souvent à un face-à-face connu entre l'Etat (ou les Etats) et le Marché, à l'opposition classique entre le "laisser-faire" libéral et l'interventionnisme plus ou moins tempéré de l'Etat social. D'un côté, l'internet se développerait spontanément selon l'ordre du marché global. De l'autre, les Etats devraient intervenir pour garantir les droits fondamentaux des individus, (...) notamment le respect de leur vie privée et l'accès de tous au réseau.

Cette présentation paraît quelque peu réductrice et inadéquate à plus d'un titre. D'abord, nous ne croyons pas que le paradigme de la transaction marchande rende bien compte des échanges d'informations opérés sur le réseau. La logique de la communication diffère de la rationalité économique. Il est inexact de réduire l'échange de messages à une opération de vente et d'achat d'informations ou de prétendre que les interlocuteurs qui entrent en discussion cherchent nécessairement ou principalement à retirer un profit financier, à maximiser leur position économique. La communication a pour horizon la recherche de l'entente."<sup>29</sup>

Frydman propose ensuite d'échapper au dilemme entre laisser-faire absolu et contrôle étatique "en posant le principe d'une éthique de la discussion. Les règles de l'éthique de la discussion se déduisent de la structure de l'espace public. Elles définissent le cadre normatif naturel de la communication dans sa dimension morale et politique." En substance, on a le droit de tout dire, y compris ce qui choque, attaque les convictions ou croyances d'autrui. Mais on perd ce droit en quittant le terrain de la discussion pour celui de la violence ou en déniaut à l'autre la qualité de membre de la communauté, soit d'être humain.

Revenons à notre débat. Lui aussi part classiquement d'une opposition stérile: volontariat & gratuité d'un côté, travail et argent de l'autre. Mais cette opposition est ici aussi réductrice: un engagement citoyen échappe à la rationalité marchande et a, lui aussi, l'entente pour horizon.

Une telle approche reviendrait à reconnaître une place véritable à la participation autre qu'économique, quelles que soient ses modalités, en considérant l'essentiel: son intention. Mais ce n'est sans doute possible qu'à la condition de concevoir un espace public qui le permette.

## **La société civile, espace public libre**

Les débats intellectuels et politiques sont généralement posés par rapport à deux pôles: l'Etat & le Marché.

Certes on considère qu'il y a le reste, un troisième terme comprenant entre autres les phénomènes familiaux ou associatifs. Ces derniers sont pris en compte, par le biais de législations et d'importants systèmes de financement. Mais ce reste est soit non-marchand, soit pré-politique...

Le débat universitaire des dernières années, particulièrement aux Etats-Unis, a revigoré le concept de "société civile"<sup>30</sup>. S'appuyant entre autres sur les analyses des mouvements sociaux qui ont fait basculer les régimes communistes des pays de l'Est, plusieurs auteurs pointent des caractéristiques propres au troisième terme: la société civile, définie comme espace de parole et d'activité libres. Cet espace, non figé, est un espace public de communication et d'échange.

A la différence du marché, dans la société civile, les échanges ne sont pas essentiellement réglés par l'argent; à la différence de l'Etat, ce qui meut les acteurs n'est pas essentiellement le pouvoir. Ce qui meut les acteurs, c'est avant tout le souci d'authenticité et de fidélité à des valeurs, ainsi que de partage de celles-ci dans le cadre d'une communauté. Nous sommes donc au cœur de la participation.

La prise en compte de la réflexion sur internet dans celle sur la participation n'est donc pas anecdotique: internet, espace virtuel de communication réelle, est un des outils de la constitution d'une société civile mondiale.

---

29 B. FRYDMAN, Quel droit pour l'internet ?, Internet sous le regard du droit, Actes du colloque du 30 octobre 1997, Editions du Jeune Barreau de Bruxelles, 1997, pp. 279-316

30 Voir notamment [www.societecivile.org](http://www.societecivile.org)

Par conséquent, réfléchir à l'aide du cadre conceptuel de la "société civile" et reconnaître que le jeu se joue à trois plutôt qu'à deux, c'est reconnaître la possibilité que des activités essentielles au bien-être des personnes et de la collectivité ne se définissent ni par rapport au pouvoir sur l'ensemble de la collectivité, ni par rapport à l'argent. Ce n'est pas refuser le Marché ou l'Etat, mais estimer leur place relative.

## **L'activité citoyenne**

En prenant appui sur l'analyse de la gratuité et le concept de société civile, on peut alors avancer dans le débat sur la participation aujourd'hui en cernant plus précisément la notion d'activité citoyenne.

L'activité citoyenne se définit essentiellement par son intention: au-delà d'un cercle familial ou amical, contribuer au bien-être d'autres individus ou de la collectivité dans son ensemble. Elle ressort d'une dynamique de la société civile, qui n'est ni commerciale ni partisane. Elle ne vise donc pas essentiellement un profit financier ou un intérêt particulier. En ce sens, elle est gratuite.

Bref, l'activité citoyenne répond essentiellement à une éthique de la participation. Peu importe qu'elle soit bénévole, défrayée ou indirectement rémunérée dans le cadre d'un emploi.

Cela posé, envisageons ce que cela implique en termes politiques et économiques.



## UNE PLACE POUR L'ACTIVITÉ CITOYENNE

Le débat sur la participation ne peut être réduit à celui sur l'emploi. Il doit prendre en compte l'engagement citoyen de plus en plus de personnes. Mais cela implique de reconnaître un espace spécifique, tel celui défini par le concept de société civile, où l'intention des actions échappe tant à la logique économique que partisane.

Si une telle affirmation est relativement simple au niveau théorique, les choses se compliquent une fois que l'on s'interroge sur les conséquences en termes économiques et politiques.

### Une production spécifique, des règles adaptées

Le développement de la participation citoyenne dans la société civile implique en effet, sur le plan économique, la possibilité d'une production qui échappe à la logique de profit.

Autrement dit, il s'agit de reconnaître la possibilité d'une économie qui ne soit ni marchande ni publique.

On pourrait avancer que c'est déjà le cas, puisque le secteur de l'économie sociale, clairement défini, dispose de structures légales propres et d'organes de représentation. Certes. Mais un seul exemple prouve qu'on est loin du compte: le procès intenté par l'UBA – une union d'ambulanciers privés - contre la Croix-Rouge.

En bref:

- L'UBA attaque la Croix-Rouge: l'utilisation de volontaires permettrait de casser les prix et entraînerait une concurrence déloyale. Le Tribunal du Commerce de Bruxelles condamne la Croix-Rouge. Argument: l'activité n'est pas statutaire; les transports non-marchands sont suspendus.
- La Croix-Rouge modifie ses statuts, précise que cette activité correspond à son objet social, fait appel et gagne. Le tribunal suit l'argumentation de l'avocat: le transport ambulancier permet de rester prêt pour les interventions en cas de guerres et de catastrophes (mission première). L'activité marchande est donc accessoire par rapport au but général. L'intention de la Croix-Rouge n'est pas mercantile. Les transports non-marchands reprennent.
- L'UBA va en cassation: le jugement d'appel est cassé pour ne pas avoir pris en compte le non-respect du décret flamand sur le bénévolat (soit les infractions de paiement en noir des volontaires, de non-déclaration d'engagement, de nombre d'heures de travail excessif). Les parties sont renvoyées devant la cour d'appel de Gent pour un nouveau procès en appel. La cour se prononce sur la forme, pas sur le fond; elle ne conteste donc pas le raisonnement par l'intention.
- La Croix-Rouge, malgré l'arrêt, décide de poursuivre le transport puisque ses statuts l'y autorisent.
- L'UBA attaque une deuxième fois la Croix-Rouge au Tribunal de Commerce et perd: le juge se réfère aux statuts.

Le nouveau jugement en appel reste à venir.

Il pourra peut-être s'appuyer sur un nouvel élément: le Conseil de la Concurrence a débouté l'UBA de la plainte qu'elle avait déposée pour concurrence déloyale.

Ce procès prouve qu'il existe bien une difficulté, aujourd'hui, à développer une activité citoyenne. Car le droit commercial cadre la production. Dès lors, une activité citoyenne pourra être jugée à l'aulne de cette législation, qui n'est pourtant pas pertinente quand on ne se situe plus sur le terrain commercial.

Toutefois le cas, comme celui de MSF plus haut, montre aussi que l'argument de l'intention peut être décisif en justice. C'est décisif pour l'avenir.

Enfin, toujours sur le plan économique, notons que réfléchir dans le sens d'une liberté d'activité citoyenne pour les individus, définie par son intention et indépendante de la question de la rétribution, pousse à découpler la question du revenu de celle du travail et permettre au contraire un lien plus large entre activité et revenu. Ce ne serait dès lors pas sans rapport avec les propositions sur l'allocation universelle, quoique de manière presque inverse: il ne s'agirait pas de verser à chacun une allocation inconditionnelle, supposée stimuler l'activité, mais de permettre un revenu lié à une activité en dehors du travail.

Bien sûr, cette logique de réflexion basée sur la gratuité revisitée ne va pas sans poser problèmes, dans ses conséquences possibles sinon dans ses principes. On peut par exemple craindre des excès frauduleux, des cas de concurrence déloyale, des dérapages finalement dommageables aux plus précaires.

La réponse à cela tient pour partie à la façon dont l'Etat concevrait, dans une telle perspective, son rôle et celui de chacun.

## Démocratie participative & institutions nouvelles

Pour comprendre comment la place de l'Etat peut être remise en perspective par le développement de la société civile, on peut s'appuyer sur l'analyse de Cohen & Arato. Au lieu de considérer les mouvements sociaux comme adversaires de la vie politique et de l'Etat, ils y voient une forme importante de participation à la vie de la cité. "Nous ne considérons pas pour autant, disent-ils, que les mouvements sociaux préfigurent un type de participation qui va, sinon devrait, se substituer aux organismes institutionnels de la démocratie représentative. Selon notre conception, les mouvements sociaux favorables à l'élargissement des droits, à l'autonomie de la société civile et à une démocratisation plus avancée, constituent les éléments essentiels d'une culture politique démocratique vivante.

(...) Ces mouvements peuvent et doivent cohabiter avec le système de partis concurrentiels, et non avoir pour objectif de les remplacer. (...) La question qui se pose alors, pour ce qui concerne l'organisation politique, est d'être capable de discerner les canaux et récepteurs d'influence qui existent ainsi que ceux qui sont possibles et nécessaires".<sup>31</sup>

La question de l'articulation de la société civile avec l'Etat est sans doute une des clés de la vitalité et de l'équilibre de nos sociétés dans les décennies à venir. Or, on peut estimer que nous ne sommes qu'au début de son traitement. Car lorsque des acteurs de la société civile et du monde politique se retrouvent aujourd'hui sur ce sujet, on perçoit combien les malentendus et les non-dits sont nombreux<sup>32</sup>.

Faut-il s'en étonner, en Belgique plus qu'ailleurs ?

Si le système des piliers, socle de l'organisation politique de notre pays, était à l'origine un moyen de nourrir les décideurs politiques du suc de la réalité sociale et économique, on peut craindre qu'il soit surtout devenu aujourd'hui un moyen de contrôle. Le financement du monde associatif pourrait en dire long sur ce sujet...

Bref, la question de théorie politique portant sur une place pour un espace particulier à la participation citoyenne se transforme en questions légales et institutionnelles: quelles règles et institutions peut-on mettre en place, ou aménager, pour que la vitalité de la société civile puisse d'une part coexister sans heurt avec l'activité marchande, d'autre part étayer l'Etat de droit, par une interaction positive entre la nation et le monde politique ?

Comment, donc, faire une place à l'activité citoyenne dans l'organisation de la vie collective.

---

31 Cohen & Arato, introduction à *Civil Society and Political Theory*, publié aux presses du MIT en 1992. Traduction de Marie PLOUX publiée dans le numéro 564 de la revue *Temps Modernes*, juillet 1993.

## POUR ALLER PLUS LOIN

---

Un des points de départ de ce travail était une question concrète: comment, dans la perspective d'une participation plus large des citoyens à la vie collective, mieux comprendre et articuler la relation entre volontariat et emploi? La réflexion a finalement invité à plutôt réfléchir sur la mutation qui permet de situer cette question, et alors trouver des pistes pour y répondre.

Cette dernière partie avance quelques-unes de ces pistes. Elle ne propose pas de mesures précises, mais plutôt des orientations pour prolonger le débat.

### Des outils de reconnaissance du volontariat

Au cours des discussions, une des craintes sous-jacentes à l'articulation entre volontariat et emploi a été vite balayée: non, le volontariat n'est pas réellement dangereux pour l'emploi.

Car de quoi parle-t-on? De quelques emplois dans un secteur précis, le non-marchand médico-social, qui a presque entièrement été porté à l'origine par des volontaires et est encore souvent administré par eux. Tout le monde s'est accordé pour dire que le problème, ou les réels dangers pour les travailleurs, ne se trouvent pas là aujourd'hui.

Par contre, il est apparu de manière insistante qu'une difficulté cruciale pour le volontariat réside dans son manque de reconnaissance. Et, au terme du cheminement, on saisit ce que cela veut dire: le volontariat n'a pas de lieu d'expression institutionnelle.

S'il est exact de penser que le million et demi de personnes engagées comme volontaires traduisent une aspiration citoyenne, on peut en effet envisager qu'il existe un lieu où elles seront représentées et pourront débattre avec le monde politique, et peut-être aussi avec le monde marchand, de sujets qui concernent leur engagement et ses modalités. Doit-il s'agir d'un Conseil consultatif? D'une formule à inventer? ...

Par conséquent, on peut aussi envisager qu'il doit exister, au sein du monde politique, une fonction claire définissant l'interlocuteur du volontariat. Aujourd'hui, il y a un Ministre de l'Emploi mais trois interlocuteurs pour les volontaires, rien qu'au niveau fédéral ...

Avant d'entrer dans la négociation de quelque "statut" que ce soit pour le bénévolat, sans doute faut-il d'abord réunir les conditions de possibilité d'un débat digne de ce nom<sup>32</sup>.

### Des outils de connaissance

S'il importe de mettre en place des moyens de reconnaissance de la société civile, et en particulier du volontariat, il importe aussi de mieux la connaître et la comprendre. Malgré le travail de plusieurs centres de recherche universitaires, notamment sur la sphère de l'économie sociale, beaucoup reste à faire. Ne faut-il pas imaginer un observatoire qui couvrirait autant les pratiques du volontariat que le monde associatif ou, plus largement encore, l'ensemble des champs de la société civile?

### Vers un droit spécifique

Il existe un droit commercial, un droit public, un droit civil pour les affaires privées. Mais, on l'a vu avec l'exemple de la Croix-Rouge, il n'existe aucun espace et aucune législation qui permettent de juger les questions relatives à la dynamique de la société civile de manière adaptée. Faut-il dès lors envisager un droit spécifique?

### Assimiler et rémunérer

Le mode d'organisation de l'emploi et du volontariat est conditionné par le schéma du tout ou rien: argent et protection, ou rien. Sans doute est-ce une des raisons qui limitent encore la participation. Pas la seule, et probablement pas la principale, mais un des facteurs qui rendent plus difficile l'engagement d'une part de la population, celle-là même qui, fragilisée, trouve difficilement sa place sur le marché de l'emploi et dans le bénévolat.

Dès lors, pourquoi ne pas accepter de débattre que certaines activités, à certaines conditions, puissent donner accès aux mêmes droits sociaux que le travail?

---

32 Eléments pour une politique du volontariat. Fondation Roi Baudouin, 2001.

Il existe aujourd'hui une injustice évidente, puisque l'engagement volontaire est considéré comme une non-activité. Par exemple, imaginons deux jeunes mères de famille qui interrompent leur carrière pendant cinq ans. L'une reste chez elle, l'autre consacre la moitié de son temps comme volontaire dans une école de devoirs. Au terme de leur carrière, leur pension sera calculée en considérant ces années comme nulles, pour l'une comme pour l'autre. Pourtant pendant cette parenthèse professionnelle, l'une a apporté une valeur sociale ajoutée, l'autre pas.

Pourquoi ne pas aussi envisager qu'une contrepartie financière à l'activité citoyenne soit possible? Aujourd'hui, un travailleur salarié peut être indépendant à titre complémentaire et compléter ses revenus par une activité commerciale. Mais un volontaire chômeur n'a pas le droit de recevoir plus qu'un défraiement – légalement plafonné - de l'association dans laquelle il agit. Or, on l'a vu, la gratuité dépend, aujourd'hui plus que jamais, avant tout de l'intention.

Bref, pourquoi ne pas donner droit de cité à l'activité citoyenne en lui faisant une place dans le système d'échange financier et dans le système de redistribution que représente la sécurité sociale?

Droit de cité:

quel que soit l'angle d'attaque, c'est bien la clé...

*On le sent à la lecture des dernières pages pratiques :  
ce travail n'a pas totalement atteint son objectif.*

*Au départ, prenant appui sur des constats établis précédemment, nous voulions attaquer le problème concret de l'articulation entre volontariat et emploi, entre volontariat et argent : quelles passerelles envisager du monde des entreprises à celui des associations ? Comment sortir d'une logique économique à court terme où le volontaire chômeur doit se battre avec l'Etat pour agir alors qu'il s'engage pour la collectivité ? Peut-on imaginer l'activité volontaire, à l'instar du travail, comme un moyen d'accès à la sécurité sociale ? ...*

*Mais le temps n'était sans doute pas encore venu. Ces questions ont crispé ; y répondre s'est avéré impossible. Pour progresser, il a alors fallu prendre de la distance et approfondir les interrogations.*

*Ainsi nous nous sommes demandé pourquoi elles se posaient. Cela nous a amenés sur le terrain des désirs individuels et de l'aspiration au sens, aujourd'hui plus forte que jamais.*

*Nous avons ensuite réfléchi au cadre conceptuel et idéologique, cherchant à travers la société civile une des pistes qui permettront d'ouvrir autrement le débat. Compte tenu des mutations du volontariat et de l'économie marchande, nous proposons de lier la gratuité de l'engagement à son intention plus qu'à ses modalités pratiques.*

*Enfin, en pointant le besoin de règles adaptées à l'économie du volontariat et le besoin d'une articulation entre activité politique et vitalité citoyenne, nous avons voulu situer les questions dans une perspective légale et institutionnelle.*

*En fin de compte, le résultat est donc loin d'être négligeable.*

*Parce que l'importance du sujet a été confirmée au fil des débats :*

*oui, il va bien falloir s'attaquer à l'articulation entre volontariat et emploi car elle est une des données de la mutation de la participation des individus à la société, mutation dont certains éléments ont pu se dessiner ici ;*

*oui, il importe d'élargir le cadre de référence du travail à celui de l'activité, où l'activité citoyenne en particulier pourra trouver une place spécifique.*

*Parce que, pour faire évoluer les choses, il faut d'abord se rendre compte des endroits de tension.*

*Parce que notre démarche pourra, peut-être, aider à poser de nouveaux jalons...*

## La Fondation Roi Baudouin

L'objectif de la Fondation Roi Baudouin est défini à l'article 3 de ses statuts: "toutes initiatives tendant à améliorer les conditions de vie de la population, en tenant compte des facteurs économiques, sociaux, scientifiques et culturels, tant au plan national qu'international, qui influenceront, de manière directe ou indirecte, l'évolution du pays dans les années à venir."

**Sous la direction de :**

Françoise PISSART, Fondation Roi Baudouin

**Rédaction et recherche :**

Joël VAN CAUTER, Citizen Dream sprl

**Coordination :**

Paul Maréchal, Fondation Roi Baudouin

**Secrétariat :**

Nathalie Vlasschaert, Fondation Roi Baudouin

**Mise en page et impression :**

Graphicity

Imprimé sur papier respectant l'environnement  
Publié grâce au soutien de la Loterie Nationale

Dépôt légal : D / 2001 / 2848 / 41

ISBN : 2 – 87212 – 370 – 9

Novembre 2001

Fondation Roi Baudouin,  
rue Brederode 21 à 1000 Bruxelles, Belgique  
Tél : +32 (0)2.511.18.40  
Fax : +32 (0)2.511.52.21  
Mail : [asg@kbs-frb.be](mailto:asg@kbs-frb.be)  
Web-site : <http://www.kbs-frb.be>

